

# DISTRICT DE FOOTBALL CHARENTE-MARITIME

## **DEDUCTIONS FISCALES - PROCEDURE**

- 1. Remplir, dater et signer l'attestation sur l'honneur (TOUS les endroits surlignés)
- 2. Remplir, dater et signer vos demandes de remboursements de frais : indiquer les dates, le motif, les kms parcourus (AR)
- 3. Faire une demande de remboursements pour les frais du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin de la saison précédente

Faire une demande de remboursements pour les frais du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre de la saison en cours

4. Remplir la page 2 (verso) du CERFA 11580 03, seulement la partie « DONATEUR ». **Ne pas signer ce document**, c'est le Trésorier du District qui le signe et qui vous le renvoie pour votre déclaration

#### Tableau - Le barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515	d x 0,470

Exemple : pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2023 avec un véhicule de 6 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels de 2 660 € (4 000 km x 0,665) pour votre déclaration de revenus de 2024

#### Tableau - Le barème kilométrique applicable aux motocyclettes (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891	d x 0,248
3,4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583	d x 0,343

### Tableau - Le barème kilométrique applicable aux cyclomoteurs (en €)

Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
d x 0,315	(d x 0,079) + 711	d x 0,198

Siège Social : BP 80172 17116 SAINTES CEDEX

**2** 05 46 91 70 88